

offrandes une fois faites, les autres par des versements successifs, pour administrer les fonds produits par la souscription panhellénique, un collège international, celui des *naopes*, fut créé. Comme le conseil amphictyonique, il se réunit deux fois l'an, une section permanente présidée par le *naope* de Delphes étant chargée d'administrer les affaires dans l'intervalle des sessions ; il eut pour fonction essentielle de surveiller l'entreprise commune de la reconstruction du temple. Des actes administratifs de ce collège, il nous est parvenu un certain nombre de pièces : les unes sont des comptes de la caisse du collège, d'autre des fragments du compte courant des *naopes* pour les sommes déposées par eux entre les mains du sénat de la ville de Delphes. On y trouve non seulement des détails fort curieux sur le mécanisme financier de cette administration, des indications précieuses sur la manière dont les *naopes* exécutèrent leur mission et travaillèrent à la reconstruction du sanctuaire, sur les dépenses qu'ils firent, surtout lorsque l'amende imposée aux Phocidiens eut accru les recettes, pour réparer les ruines causées par la guerre sacrée. Mais on y aperçoit en outre le contre-coup que les événements politiques de l'époque eurent sur la marche des travaux, sur le zèle de la commission, et sur sa composition même. Quoique le collège des *naopes* fût essentiellement un organe d'administration financière, il subit comme celui des *hiéromnémons* les vicissitudes de la politique. Tous les événements de l'histoire s'y reflètent, soit que les Phocidiens en soient exclus après la guerre sacrée, ou les Thébains après Chéronée, soit qu'on y constate l'entrée de la Macédoine et la prééminence des Thessaliens ou des Doriens favorables à la Macédoine. Pour toute la période qui s'étend